

SOUS L'ÉGIDE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT CONSTITUTIONNEL (AFDC)

Colloque organisé par le Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal (CERDACCFF), en partenariat avec l'Equipe de Recherche de Droit Public (ERDP) de l'Université de Lille et le soutien de l'Association française de Droit constitutionnel.

La Révolution numérique a bouleversé les conditions dans lesquelles l'Etat exerce ses prérogatives régaliennes sur son territoire, garantit les droits et libertés protégés par sa Constitution, défend la sécurité des citoyens et favorise le développement économique. Elle bouscule aussi les modalités selon lesquelles le peuple, par l'intermédiaire du pouvoir politique qu'il désigne, par le moyen des lois qui sont élaborées en son nom, entend conserver la maîtrise de son destin.

Alors que le concept classique de la souveraineté des états et des peuples se trouve ainsi mis à l'épreuve, certains Etats revendentiquent une « souveraineté numérique » présentée comme nécessaire à la défense de leurs intérêts fondamentaux. Ces préoccupations s'accentuent du fait de la prise de conscience récente des failles du système de gouvernance des espaces numériques, de la recrudescence des menaces sur la sécurité, de la montée en puissance de multinationales qui s'imposent sans partage sur le terrain de la nouvelle économie. Mais la souveraineté numérique, dans ses dimensions européennes et internationales, reçoit bien d'autres acceptations et soulève des enjeux divers, pour les Etats, les citoyens, les acteurs économiques, les utilisateurs.

Le présent colloque vise à interroger ce concept naissant, sans parti-pris ni a priori, afin de contribuer à en dessiner les contours, à en identifier les fondements, à en comprendre les enjeux et, le cas échéant, à en reconnaître les limites.

Il s'inscrit dans le cadre de la thématique générale de recherche pour 2016 de l'AFDC intitulée « Le droit constitutionnel à l'épreuve du numérique », et associe universitaires et spécialistes des questions numériques.

Faculté de Droit et Science Politique Secrétariat du CERDACCFF

Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1
Tél. 04 92 15 70 41 / 70 22 - Fax : 04 92 15 71 11
Courriel : cerdacff@unice.fr

COLLOQUE
7 OCTOBRE 2016

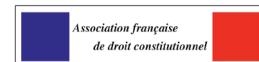
LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE LE CONCEPT, LES ENJEUX

Faculté de Droit et Science Politique
Amphi 202 - Avenue Doyen L. Trotabas - NICE



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Faculté de Droit et
Science Politique



COLLOQUE 7 OCTOBRE 2016

LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE LE CONCEPT, LES ENJEUX

Université Nice Sophia Antipolis,
Faculté de Droit et Science Politique

9h

Accueil en salle des pas perdus

9h15

Propos d'accueil de Jeanick Brisswalter, Vice-Président Recherche de l'Université Côte d'Azur, et de Christian Vallar, Doyen de la Faculté de droit de Nice, Directeur du CERDACFF

9h30

Discours inaugural par D. Rousseau (Professeur droit public, Université Paris I), Président du Conseil scientifique de l'Association Française de Droit Constitutionnel

10h-12h45

1^{ère} table ronde, prés. D. Rousseau :
« un concept émergent et controversé ? »

P. Türk (Professeur de droit public, CERDACFF, Université Nice Sophia Antipolis) : *Rapport introductif : De la « souveraineté à l'épreuve du numérique » à la « Souveraineté numérique »*

P-Y. Quiviger (Professeur de Philosophie, Université Nice Sophia Antipolis) : *« L'approche philosophique du concept émergent de Souveraineté numérique »*

J. Nocetti (Chercheur à l'IFRI, Paris), *« Souveraineté et gouvernance mondiale du numérique »*

Débat - Pause

M. Mossé (MCF à Science Po. Paris, Vice-Président de l'Association Française des Juristes d'Entreprise – AFJE, Administrateur de Tech In France, Senior Director Government Affairs chez Microsoft EMEA) : *« Le numérique et la souveraineté retrouvée ».*

B. Benhamou (Secrétaire Général de l'Institut de la Souveraineté Numérique) : *« Les dimensions internationales du concept de souveraineté numérique »*

J-P Derosier (Professeur droit public », ERDP, Université Lille) : *« Les limites du concept de souveraineté numérique »*

Débat - Pause déjeuner

14h-17h

2^{ème} table ronde, prés. C. Vallar :
« Quels enjeux, quels objectifs et quelles méthodes ? »

I. Falque -Pierrotin (Présidente de la CNIL): *« Souveraineté numérique et données personnelles »*

M-C. Roques Bonnet (docteur en droit public, Director of EMA policy Microsoft) : *« Étude de cas : Microsoft v/ Gouvernement USA - NY Warrant case »*

R. Puigventos (doctorant CERDACFF, Université Nice Sophia Antipolis), *« L'exploitation du « Big Data », enjeu de souveraineté numérique »*

Débat - Pause

X. Latour (Professeur droit public, CERDACFF, Université Nice Sophia Antipolis): *« Souveraineté numérique et cyberdéfense en France »*

M. Watin Augouard, (Général d'armée), *Les enjeux de sécurité de la « souveraineté numérique »*

V. Martin (Doctorante, ERDP, Université Lille) : *« La République numérique en débat au Parlement : le projet de commissariat pour la souveraineté numérique »*

P. Meunier (Professeur droit public, ERDP, Université Lille) : *« Les compétences de l'Union européenne et la souveraineté numérique »*

Débat

Rapport de synthèse par le Doyen C. Vallar

17h30

Clôture du colloque

18h

Direction scientifique : Profs Xavier LATOUR, Pauline TÜRK et Christian VALLAR